L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 30 OCTOBRE 1889.

Ventes de Propriétés Foncières
—POUR—
TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 2me jour de Novembre A. D. 1889, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans dans le but d'assurer la perception des taxes assessées de 1879 à 1887, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment des dites années, et les propriétés foncières assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

FROST, ISABELLA G.—
4006 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $20 20
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 69, borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Pouyfarré et Calliope, mesurant 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 135 pieds de profondeur d'un côté et 145 pieds de l'autre, traversant à la rue Tchoupitoulas.

FROST, ISABELLA G.—
4007. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $20 20
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme îlet No 73, borné par les rues Cortez et Scott, l'avenue Tulane et la rue Gravier.

GREEN, Vve JOHN—
4329 Pour taxes de ville des années 1880, $1 10; 1881, 5 85; 1882, 9 53; 1883, 6 00; 1884, 6 00; 1885, 7 63; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $50 73
Cinq lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 56, 57, 58, 59 et 60, dans Bloomingdale, bornés par les rues Upperline, State, St-Charles et la ligne de Burtheville, mesurant 150 pieds de face à la rue State sur 148 pieds de profondeur.

GREEN, Vve JOHN—
4331 Pour taxes de ville des années 1880, $7 56; 1881, 7 14; 1882, 12 76; 1883, 8 00; 1884, 8 00; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à $68 72
Douze lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90, dans Bloomingdale, bornés par les rues Upperline, State, St-Charles et la ligne de Burtheville, mesurant 340 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur.

GREEN Vve JOHN—
4333 Pour taxes de ville des années 1880, $7 28; 1881, 7 14; 1882, 12 70; 1883, 10 10; 1884, 10 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $80 02
Sept lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, dans l'îlet No 23, (Greenville) bornés par les rues Market, Elizabeth, Pin et Broadway, mesurant 210 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur.

GARDANNE, Mme J. H.—
4358 Pour taxes de ville des années 1880, 3 81; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62.
Montant à $38 14
Un îlet de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlet No 461, borné par les rues St-Andrés, [illegible], Quatorzième et Celapaga, mesurant 300 pieds de face sur une ligne et 204 pieds sur l'autre sur 216 pieds de profondeur sur une ligne et 204 pieds sur l'autre ligne.

GOMILLA, A. J.—
4570 Pour taxes de ville des années 1885, $254; 1886, 202.
Montant à $456
Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 90 borné par les rues St-Charles, St-Patrick, l'avenue Henry Clay et la rue Edmond, mesurant 169 pieds de face à la rue St-Charles et 156 pieds dans le fond sur 366 pieds de profondeur d'un côté et 325 pieds 9 pouces et 5 lignes de l'autre.

GRISBAUM, CHAS.—
4650 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $10 10
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 344 borné par les rues Perilliat, Howard, Liberté et Lafayette, mesurant 26 pieds de face à la rue Perilliat sur 71 pieds de profondeur d'un côté et 70 pieds de l'autre.

GENELLA, Mme CHARLES—
4697 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $12 12
Onze lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 à 17, 19 et 20 dans l'îlet No 468, bornés par les rues Delachaise, Foucher, St-Denis et Dryades, les lots Nos 9 à 10 mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Delachaise sur 99 pieds de profondeur sur un côté et 101 pieds de l'autre; les lots Nos 11 à 17 mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Foucher sur 107 pieds de profondeur; les lots Nos 19 et 20 mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Foucher sur 99 pieds de profondeur d'un côté et 108 pieds de l'autre.

GLASER, ANNA M.—
4700 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $20 20
Quatre lots de terre, dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7 à 10 dans l'îlet No 90, borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Constantinople et [illegible], mesurant 100 pieds de face à la rue Water sur 102 pieds de profondeur.

GAUDET, J.—
4702 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $6 06
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'îlet No. 252, borné par les rues Bellecastle, Camp, Chestnut et Dufossat, mesurant 30 pieds de face à la rue Bellecastle sur 150 pieds de profondeur.

HERNANDEZ, EDWARD—
4750 Pour taxes de ville des années 1880, $6 35; 1886, 60 60; 1887 60 60.
Montant à $129 55
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'îlet No 112, borné par les rues Remparts, Ursulines, St-Philippe et St-Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur.

[illegible], AUGUSTE—
4751 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $6 06
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet no 319, borné par les rues Quartier, Hôpital, Rochéblave et Dorgenois, mesurant 24 pieds de face à la rue Quartier sur 104 pieds de profondeur.

HERO, GEO. A.—
4900 Pour taxes de ville des années 1880, $2 99; 1882, 63 50; 1883, 40; 1884, 40; 1885, 76 20; 1886, 60 60; 1887, 60 60.
Montant à $390 99
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 27 dans l'îlet No 190, borné par les rues Pouyfarré, Annonciation, Constance et Calliope, mesurant 35 pieds de face à la rue Pouyfarré sur 122 pieds de profondeur.

HALE, SUC. DE THOMAS—
4935 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $71 36
Trois lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 13 à 15 dans l'îlet No. 159, borné par les rues Delord, Magazine, Pouyfarré et Camp, mesurant 83 pieds 6 pouces de face à la rue Delord sur 105 pieds de profondeur d'un côté et 125 pieds de l'autre.

HALE, SUC DE THOMAS—
4958 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $124 53
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 5 dans l'îlet No 114, borné par les rues Annonciation, Robin, Terpsichore et Constance, formant l'encoignure des rues Annonciation et Terpsichore et mesurant 57 pieds de face à la rue Annonciation sur 130 pieds de profondeur.

HALE, SUC. de THOMAS—
4959 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $124 53
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No. 161, borné par les rues Magazine, Camp, Julia et St-Joseph, formant l'encoignure des rues Magazine et Julia et mesurant 41 pieds 6 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds de profondeur.

HALE, SUC. de THOMAS—
4960. Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $71 36
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20 et 21 dans l'îlet No 161, borné par les rues Camp, Magazine, Julia et St-Joseph, mesurant 49 pieds 6 pouces de face à la rue Camp sur 188 pieds de profondeur.

HALE, SUC. THOMAS—
4961. Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $124 53
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 131, borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Natchez et Gravier, mesurant 23 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur 80 pieds de profondeur.

HERMANN LOUIS—
4973 Pour taxes de ville des années 1881, $44 60; 1882, 79 32; 1883, 50 00; 1884, 50 00; 1885, 63 50; 1886, 54 54; 1887, 54 54.
Montant à $461 64
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 21 et 22 ou 42 et 43, dans l'îlet No 522, borné par les rues Palmyre, Dorgenois, Broad et Bank, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 105 pieds de profondeur.

HERMANN, LOUIS—
4974 Pour taxes de ville des années 1881, $21 41; 1882, 38 10; 1883, 24; 1884, 24; 1885, 30 48; 1886, 24 24; 1887, 24 24.
Montant à $196 47
Six lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 à 11 ou 1 à 6 dans l'îlet No 533, borné par les rues Broad, Palmyre, Dorgenois et Bank, le lot No 1 ou 11 formant l'encoignure des rues Broad et Palmyre et mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 10 ou 2 à 6 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Broad sur 120 pieds de profondeur.

HARKENSTEIN LOUIS—
4980 Pour taxes de ville des années 1881, $5 35; 1882, 9 53.
Montant à $14 88
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'îlet No 1329, borné par les rues François, Verte, Champs-Elysées et Magnolia, formant l'encoignure des rues François et Verte et mesurant 35 pieds de face à la rue François sur 104 pieds de profondeur.

HOLLINGHORSTH, WM ou HALLINGHORST—
4985 Pour taxes de ville des années 1881, $10 70; 1882, 19 05; 1883, 12; 1884, 12; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $93 33
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No 17 mesurant 6 arpents de face au Chemin de Gentilly, côté droit de la ville sur 20 arpents de profondeur.

HIGGINS, FRANK P.—
4988 Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $20 23
Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme partie des lots Nos 19 et 20 dans l'îlet No. 112, bornée par les rues Laurel, Quatrième, Constance et Troisième, formant l'encoignure des rues Laurel et Quatrième et mesurant 102 pieds de face à la rue Quatrième sur 56 pieds de profondeur.

HARE, JAMES WM—
5005 Pour taxes de ville des années 1882, $57 15; 1883, 36 00.
Montant à $93 15
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 24, dans l'îlet No 238, borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Calliope, mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

HARRISON, B., G. STEWART ET ALS.—
5040 Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à $6 00
Quatre lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 8 à 11, dans l'îlet No—, Leseburg, mesurant 160 pieds de face au chemin public attenant à la plantation Trépagnier sur 136 pieds de profondeur.

HEUER, JOHN ou HUER—
5042. Pour taxes de ville des années 1882, $21 75; 1883, 20 00; 1884, 20 00; 1885, 25 40; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à $121 51
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17, dans l'îlet No 187, borné par les rues Laurel, Peniston, Constance et Général Taylor, formant l'encoignure des rues Laurel et Peniston mesurant 29 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur.

HOLTZ ou HOLZ, JOS—
5035 Pour taxes de ville des années 1885, $33 02; 1886, 26 26; 1887, 26 26.
Montant à $85 54
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12, dans l'îlet no. 208, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Euterpe et Polymnie, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Charles sur 112 pieds de profondeur.

HEATHERTON, THOS. M.—
5098 Pour taxes de ville des années 1884, $10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $42 90
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet no 329, borné par les rues Franklin, Lafayette, Liberté et Girod, mesurant 24 pieds 11 pouces de face à la rue Franklin sur 125 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur.

HASLAUER, SOPHIA Mme—
5131 Pour taxes de ville des années 1884, $12; 1885, 15 24; 1886, 12 12.
Montant à $39 36
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 289, borné par les rues Philip, Dryades, Laurent et Jackson, mesurant 22 pieds 7 pouces de face à la rue Philip sur 128 pieds de profondeur.

HORSCH, Vve GEO.—
5134 Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à $50 90
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 20 dans l'îlet No 106, borné par les rues Joséphine, Laurel, Constance et Jackson, mesurant 29 pieds de face à la rue Joséphine sur 129 pieds de profondeur.

HOLMES, AUGUSTUS D.—
5228 Pour taxes de ville des années 1886, $16 16; 1887, 16 16.
Montant à $32 32
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'îlet no 405, borné par les rues Gravier, Claiborne, Magnolia et Common, formant l'encoignure des rues Gravier et Claiborne et mesurant 53 pieds de face à la rue Gravier sur 87 pieds de profondeur sur une ligne et 31 pieds sur l'autre.

HEARSEY, Mme HENRY J.—
5253. Pour taxes de ville des années 1886, $12 12; 1887 12 12.
Montant à $24 24
Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 13 et 14, dans l'îlet No 241 bornés par les rues St-Philippe, Broad, Dorgenois et Dumaine, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue St-Philippe sur 150 pieds de profondeur.

HEARSEY, Mme HENRY J.
5254. Pour taxes de ville des années 1886, $44 44; 1887, 44 44.
Montant à $88 88
Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 19 et 20, dans l'îlet No 241, bornés par les rues Dorgenois, Broad, Dumaine et St-Philippe, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 187 pieds de profondeur.

HOCHART, Mme ELISE—
5298. Pour taxes de ville des années 1886, $10 10; 1887, 4 04.
Montant à $14 14
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 12 dans l'îlet no 20, borné par les rues Market, Calhoun, la propriété Foucher et la rue Laurel (Burtheville), formant l'encoignure des rues Market et Calhoun et mesurant 26 pieds de face à la rue Market sur une ligne et 29 pieds sur l'autre sur 130 pieds de profondeur.

HART, MAURICE J.—
5339 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $40 40
Un lot de terre, dans le 1er district, de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 21 dans l'îlet No 150, borné par les rues Orange, Magazine, Camp et Race, mesurant 30 pieds de face à la rue Orange sur 95 pieds de profondeur.

HUSSY ou HUSSEY, Mme M.—
5344. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $40 40
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 43 dans l'îlet No. 256, borné par la Promenade Triton (Delord), les rues Baronne, Dryades et Julia, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Triton (ou Delord) sur 130 pieds de profondeur.

HAHN, LISETTE Mme—
5416. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $50 50
Cinq lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 à 9 dans l'îlet No 120 borné par les rues Tchoupitoulas, Lyon, Jersey et Bordeaux, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Lyon, mesurant 58 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds de profondeur.

HILL, M.—
5419 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 14 dans l'îlet no 301, borné par les rues Colisée, Chestnut, Valmont et Léontine, mesurant 31 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds de profondeur.

HUBERT, ANDREW—
5490 Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à $19 05
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 20 dans l'îlet no 749 borné par les rues François, Union, Prosper et Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5500 Pour taxes de ville des années 1885, $1 778 00; 1886, 1,616 00; 1887, 1,616 00.
Montant à $5,010 00
Un îlet de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme îlet No 26, borné par les rues Front, Peters, Calliope et Girod.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5501. Pour taxes de ville des années 1885, $190 50; 1886, 151 50; 1887, 151 50.
Montant à $493 50
Quatre lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme lots nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet no 27, borné par les rues Front, Erato, Peters et Gaiennié, formant l'encoignure des rues Front et Erato, mesurant 96 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Front sur 80 pieds de profondeur sur la rue Erato.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5502 Pour taxes de ville des années 1885, $63 50; 1886, 50 50; 1887, 50 50.
Montant à $164 50
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 27 borné par les rues Front, Peters, Erato et Gaiennié, mesurant 21 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Front sur 162 pieds 5 pouces de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5503. Pour taxes de ville des années 1885, $88 90; 1886, 70 70; 1887, 70 70.
Montant à $230 30
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 et 7 dans l'îlet no 27, borné par les rues Front, Peters, Erato et Gaiennié, mesurant 44 pieds de face à la rue Front sur 163 pieds 6 pouces de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5504. Pour taxes de ville des années 1885, $38 10; 1886, 30 30; 1887, 30 30.
Montant à $98 70
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'îlet No 27, borné par les rues Front, Peters, Erato et Gaiennié, mesurant 21 pieds 6 pouces de face à la rue Front sur 163 pieds 6 pouces de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5505. Pour taxes de ville des années 1885, $76 20; 1886, 60 60; 1887, 60 60.
Montant à $197 40
Quatre lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 9, 10, 11 et 12, dans le centre de l'îlet No 27, bornés par les rues Front, Peters, Erato et Gaiennié, mesurant 100 pieds de face sur 82 pieds 11 pouces de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5506 Pour taxes de ville des années 1885, $27 94; 1886, 22 22; 1887, 22 22.
Montant à $72 38
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 21 dans l'îlet no 27, borné par les rues Gaiennié, Front, Peters et Erato, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gaiennié sur 166 pieds 6 pouces de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5507. Pour taxes de ville des années 1885, $254; 1886, 202; 1887, 202.
Montant à $658 00
Dix lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, dans l'îlet No 27, borné par les rues Front, Peters, Gaiennié et Erato, les lots Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 formant l'encoignure des rues Peters et Gaiennié et mesurant 127 pieds de face à la rue Peters sur 153 pieds 6 pouces de profondeur sur la rue Gaiennié, le lot No 31 mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Peters sur 163 pieds 6 pouces de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5508 Pour taxes de ville des années 1885, $127 00; 1886, 101 00; 1887, 101 00.
Montant à $329 00
Trois lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 32, 33, et 34, dans l'îlet No 27, borné par les rues Peters, Front, Erato et Gaiennié, mesurant chacun 21 pieds de face à la rue Peters sur 163 pieds de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5509. Pour taxes de ville des années 1885, $355 60; 1886, 282 80; 1887, 282 80.
Montant à $921 20
Neuf lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 dans l'îlet No 27, borné par les rues Peters, Erato, Front et Gaiennié; les lots Nos 35, 36, 37 et 38 formant l'encoignure des rues Peters et Erato et mesurant 103 pieds de face à la rue Peters sur [illegible] pieds de profondeur à la rue Erato, les lots nos 39, 40, 41 et 42, mesurant 100 pieds de face à la rue Erato sur 85 pieds de profondeur; le lot No 43 mesurant 20 pieds de face à la rue Erato sur 85 pieds 11 pouces de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5510 Pour taxes de ville des années 1885, $190 50; 1886, 151 50; 1887, 151 50.
Montant à $493 50
Trois lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 dans l'îlet No 47, bornée par les rues Peters, Tchoupitoulas, Erato et Gaiennié, mesurant 74 pieds 6 pouces de face à la rue Peters sur 100 pieds 1½ pouce de profondeur d'un côté et 88 pieds de l'autre.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5511 Pour taxes de ville des années 1885, $508; 1886, 404; 1887, 404.
Montant à $1316
Six lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 dans l'îlet no 47, bornée par les rues Gaiennié, Tchoupitoulas, Peters et Erato, mesurant chaque 24 pieds de face à la rue Gaiennié sur 127 pieds de profondeur.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5512 Pour taxes de ville des années 1885, $114 30; 1886, 90 90; 1887, 90 90.
Montant à $296 10
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'îlet no 45, bornés par les rues Peters, Tchoupitoulas, Thalia et Hunter, mesurant 74 pieds 2 pouces de face à la rue Peters sur 151 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur d'une ligne et 311 pieds 2 pouces et 3 lignes sur l'autre.

INTERNATIONAL COTTON PRESS CO.—
5513 Pour taxes de ville des années 1885, $50 80; 1886, 40 40; 1887, 40 40.
Montant à $131 60
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 45, borné par les rues Hunter, Tchoupitoulas, Peters et Thalia, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Hunter sur 151 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne et 163 pieds 11 pouces sur l'autre.

IBOS, EUGENE—
5519 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $12 12
Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet No 1313, bornés par les rues Broad, Laharpe, Columbus et White; les lots Nos 8 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 109 pieds de profondeur; le lot No 10 mesurant 31 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur.

INGRAHAM, HENRY C.—
5524 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $7 07
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'îlet No 231, borné par les rues Quatrième, Liberté, Howard et Troisième, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 96 pieds de profondeur.

JAMES, Vve ALFRED ET WILLIS—
5589. Pour taxes de ville des années 1880, $6 36; 1881, 4 24; 1882, 11 11; 1883, 7 00; 1884, 7 00; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à $60 75
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 13, dans l'îlet No [illegible], borné par les rues Genie, Union, Bagatelle et Liberté, mesurant 32 pieds de face à la rue Genie sur 100 pieds de profondeur.

JACQUET, ALFRED C.—
5601 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 6 92; 1882, 15 88; 1883, 10 00; 1884, 10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à $76 71
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 11 et 12, dans l'îlet No. 385, bornés par les rues Remparts, Bourgogne, Piété et Désiré, mesurant 72 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

JACOBSHAGAN, GEO—
5629 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à $10 10
Trois lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme lots Nos 18, 19, et 20, dans l'îlet No 269 bornés par les rues Cadiz, Camp, Chestnut et Valence, mesurant chaque 27 pieds de face à la rue Cadiz sur 120 pieds de profondeur.

JOSEPH, EUGENE—
5654. Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1881, 5 35; 1882, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 6.
Montant à $40 73
Un lot et le fond de cinq lots de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lot No 13 et le fond des lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'îlet no. 134, borné par les rues Washington, Burdette, Plum et Quatorzième; le lot No 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Plum sur 150 pieds de profondeur et le fond des lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17 mesurant chaque 30 pieds de face sur 30 pieds de profondeur.

JAMISON S. et J. M. McINTOSH—
5640½. Pour taxes de ville des années 1880, $7 93; 1881, 7 14; 1882, 12 70; 1883, 8; 1884, 8; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à $69 44
Une portion de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme l'îlet no 338, borné par les rues Léontine, Monroe, Napoléon et Dixième mesurant 501 pieds de face sur 309 pieds de profondeur.

JEFFERSON CITY GAS LIGHT CO.—
5648 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à $606
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme îlet No 325, borné par les rues St-David, St-Patrick, Valence et Bordeaux.

JONES, WILLY ou WILLIE—
5677. Pour taxes de ville des années 1882, $9 53; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No. 26, borné par les rues Walnut, Ferdinand, Oliver et la propriété Foucher, mesurant 30 pieds de face à la rue Walnut sur 97 pieds de profondeur.

JAMISON, SAMUEL—
5686. Pour taxes de ville des années 1883, $40; 1884, 40; 1885, 50 80; 1886, 50 50; 1887, 50 50.
Montant à $231 80
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 7 dans l'îlet No 17 borné par les rues Fulton, Peters, Girod et Lafayette, mesurant 24 pieds 9 pouces de face à la rue Fulton sur 118 pieds de profondeur.

JAMISON, SAMUEL—
5687 Pour taxes de ville des années 1883, $120; 1884, 120; 1885, 152 40; 1886, 202; 1887, 202.
Montant à ......$[illegible]
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 2 et 3 dans l'îlet No 236, bornés par les rues Baronne, Dryades, la Promenade Triton et rue Julia; le lot no 2 mesurant 28 pieds de face à la rue Baronne sur 100 pieds de profondeur; le lot No 3 mesurant 21 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds de profondeur.

JAMISON, A. H. Mme—
5690 Pour taxes de ville des années 1883, $75 00; 1884, 75 00; 1885, 95 25; 1886, 75 75; 1887, 75 75.
Montant à $396 75
Une portion de terre, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme partie du lot No 29, dans l'îlet No 256, bornée par la Promenade Triton, les rues Baronne, Dryades et Julia, mesurant 28 pieds 3 pouces de face à la Promenade Triton sur 130 pieds de profondeur.

JACQUIER, JOSEPH—
5719. Pour taxes de ville des années 1884, $40 00; 1885, 50 80; 1886, 40 40; 1887, 40 40.
Montant à $171 60
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5, dans l'îlet No 342, bornés par les rues Liberté, Howard, Poydras et Lafayette, mesurant 30 pieds de face à la rue Liberté sur 107 pieds de profondeur.

JAMISON, DAVID—
5727. Pour taxes de ville des années 1885, $254; 1886, 202, 1887, 202.
Montant à $658
Quatorze lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 16 à 29 dans l'îlet No 20, bornés par les rues Peters, Terpsichore, Tchoupitoulas et Front; les lots Nos 16 à 22 mesurant 127 pieds de face à la rue Peters sur 110 pieds de profondeur, et les lots Nos 23 à 29 formant l'encoignure des rues Peters et Terpsichore et mesurant 190 pieds de face à la rue Peters sur 110 pieds de profondeur.

JAMISON, DAVID—
5728 Pour taxes de ville des années 1885, $1,524; 1886, 1,212; 1887, 1,212.
Montant à $3,948
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'îlet No 325, borné par les rues Canal, St-Charles, Carondelet et Common, mesurant 30 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Canal sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

JUNG, FRANZ SUC. DE—
5753. Pour taxes de ville des années 1885, $20 32; 1886, 16 16; 1887, 16 16.
Montant à $52 64
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14, dans l'îlet No. 109, borné par les rues Laurel, Constance, Constantinople et Amérique, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 156 pieds de profondeur.

JUSKER, A. Vve—
5762 Pour taxes de ville des années 1886, $20 20; 1887, 20 20.
Montant à ......$[illegible]
Quatre lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet No 12, borné par les rues Robert, Jean, Water et Fulton, mesurant 300 pieds de face à la rue Robert sur 55 pieds de profondeur d'un côté et 56 pieds de l'autre.

JAMISON, Mme SAMUEL—
5770. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $444 40
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 230, borné par les rues Carondelet, Perdido, Carroll et Gravier, formant l'encoignure des rues Carondelet et Perdido et mesurant 117 pieds de face à la rue Carondelet sur 21 pieds de profondeur.

JOYCE, MICHAEL—
5781 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à ......$[illegible]
Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 14 et 15 dans l'îlet No. 320, borné par les rues Douane, Rochéblave, Dorgenois et Bienville, le lot No 14 mesurant 45 pieds de face à la rue Douane sur 106 pieds de profondeur sur une ligne et 112 de l'autre; le lot No 15 formant l'encoignure des rues Douane et Rochéblave et mesurant 27 pieds de face à la rue Douane sur 134 pieds de profondeur.

JARREAU, NEWELL—
5783. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $12 12
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 8 dans l'îlet No 170 borné par les rues Marais, Villeré, Ursulines et St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur.

JAUFROID, CHAS.—
5789. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 100, borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts et St-Pierre, mesurant 36 pieds de face à la rue Toulouse sur 120 pieds de profondeur.

JONES, Dr STANHOPE—
5788 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $16 16
Dix-huit lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 908 bornés par les rues Dupré, Gayoso, Toulouse et la Promenade Carondelet.

JURGENS, HENRY—
5790 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 4 [illegible], les lots Nos 37 et 38, borné par les rues Mathilde au Couvent des Ursulines, Peters et Dauphine, mesurant 150 pieds de face à la rue Dauphine sur 150 pieds de profondeur.

JURGENS, HENRY—
5791 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $3 03
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 365, borné par les rues Lesseps, [illegible], Remparts et St-Claude, mesurant 32 pieds de face à la rue Lesseps sur 130 pieds de profondeur.

KERNION, D. L.—
5849 Pour taxes de ville des années 1880, $10 93; 1881, 16 70; 1882, 19 05; 1883, 12; 1884, 12.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 2 dans l'îlet No 249, borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Broad et Ste-Anne, mesurant 32 pieds de face à la rue Dumaine sur 160 pieds de profondeur.

KOEPKE, J.—
5860. Pour taxes de ville des années 1880, $9 89; 1881, 49 95; 1882, 79 00; 1887, 4 40.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 12, dans l'îlet no 8, borné par les rues Peters, Marigny, Champs-Elysées et Decatur, mesurant 24 pieds de face à la rue Peters sur 120 pieds de profondeur.

KOEPKE, JOHN S ou GEO. A. KOEPKE—
5862 Pour taxes de ville des années 1880, $26 49; 1882, 44 45; 1887, 22 22.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17, dans l'îlet no 152, borné par les rues Chartres, Marigny, Royale et Champs-Elysées, mesurant 45 pieds de face à la rue Chartres sur [illegible] pieds de profondeur.

KOEPKE, Mme J. G. ou GEO. A. KOEPKE—
5863. Pour taxes de ville des années 1880, $9 14; 1882, 50 80; 1887, [illegible].
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'îlet No 772, borné par les rues Prosper, François, Union et Gentilly, formant l'encoignure des rues Prosper et François et mesurant 64 pieds de face à la rue François sur 93 pieds de profondeur.

KERRY, JANE ou JEAN—
5866. Pour taxes de ville des années 1880, $19 75; 1881, 12 49; 1882, 21 29; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 13 dans l'îlet no 394, borné par les rues Roman, Laharpe, Columbus et Prieur, mesurant 31 pieds de face à la rue Roman sur 150 pieds de profondeur.

KLABER, RUDOLPH—
5877. Pour taxes de ville des années 1880, $7 45; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6 00; 1884, 6 06; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à ......$[illegible]
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 135 et 136, dans l'îlet No 1304, borné par les rues Antonio, Pecos, St-Bernard et [illegible].

KERNION, Mme D. L.—
5883. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 6 92; 1882, 15 88; 1883, 10 10; 1884, 10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à ......$[illegible]
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1548, bornée par les rues Union, Hope, François et Deal, formant l'encoignure des rues Union et Hope, mesurant 6 pieds de face à la rue Union sur 200 pieds de profondeur.

KONGSLER, GEORGE—
5893 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à ......$[illegible]
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 3 et 4 dans l'îlet No. 1713, bornés par les rues Champs Elysées, Industrie, François et Agriculture; le lot No 3 mesurant 34 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 124 pieds de profondeur; le lot No 4 formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Industrie et mesurant 64 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 124 pieds de profondeur.

KOEPKE, J. G SUC de—
5901. Pour taxes de ville des années 1880, $19 31; 1883, 31 75; 1887, 30 30.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'îlet No 309 borné par les rues Music, Remparts, Washington et St-Claude, formant l'encoignure des rues Music et Remparts et mesurant 60 pieds de face à la rue Music sur 64 pieds de profondeur.

KOEPKE, Mme ELLEN ou KOEPKE, GEO. A.—
5902. Pour taxes de ville des années 1880, $12 75; 1883, 25 25; 1887, [illegible].
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'îlet no 492, borné par les rues St-Claude, [illegible], Louisa et Marais, mesurant 47 pieds de face à la rue St-Claude sur 115 pieds de profondeur.

KOEBEL, JACOB No 1—
5924. Pour taxes de ville des années 1880, $6 37; 1881, 6 24; 1882, 11 11; 1883, 7; 1884, 7; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à $60 75
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 508, borné par les rues Poëte, St-Ferdinand, Robertson et Villeré, formant l'encoignure des rues Poëte et Robertson et mesurant 25 pieds de face à la rue Poëte sur 100 pieds de profondeur.

KLEINKEMPER, JOHN—
5930 Pour taxes de ville de l'année 1880, spéciale.
Montant à $14 48
Six lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15 à 20 dans l'îlet No 25, bornés par les rues Verret, Alix, Peter et Olivier; les lots Nos 15 à 18 mesurant 157 pieds 6 pouces de face à la rue Verret sur 122 pieds de profondeur; le lot No 20 formant l'encoignure des rues Verret et Alix et mesurant 33 pieds de face à la rue Verret sur 126 pieds de profondeur.

KRAMER, C.—
5964. Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $24 97
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 13, dans l'îlet No 348, borné par les rues Prieur, Ursulines, Roman et St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Prieur.

KRAMMER, CHAS.—
5981 Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15, dans l'îlet No 311, borné par les rues Orléans, Tonti, Rochéblave et Ste-Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 81 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur.

KRAMMER, CHAS—
5982. Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'îlet No 10, borné par les rues Marigny, Decatur, Mandeville et Chartres, formant l'encoignure des rues Marigny et Decatur, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Marigny sur 64 pieds de profondeur.

KERNION, D. L.—
5993. Pour taxes de ville des années 1882, $20 05; 1883, 7; 1884, 8; 1885, 8 51; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 33 dans l'îlet No 1553, borné par les rues [illegible], White, D'Abadie et Dupré, mesurant [illegible] pieds de face sur [illegible] pieds de profondeur.

KERN, FRANZ—
5999 Pour taxes de ville des années 1882, $25 23; 1883, 12; 1884, 12; 1885, 15 87; 1886, 11 11; 1887, 11 11.
Montant à $84 42
Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 17 à 19 dans l'îlet No 587, bornés par les rues Joséphine, Bagatelle, St-Antoine et Delille, mesurant 96 pieds de face à la rue Joséphine sur 100 pieds de profondeur.

KEEDY, Vve JACOB—
5998 Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à $9 53
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'îlet no 189 borné par les rues Royale, Dauphine, Dumaine et [illegible], formant l'encoignure des rues Royale et [illegible] et mesurant [illegible] pieds de face à la rue Royale sur 124 pieds 10 pouces de profondeur.

KERNAGHAN, WM A.—
6011 Pour taxes de ville des années 1883, $12; 1884, 12; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'îlet No. 135, borné par les rues St-Pierre, St-Claude, Liberté et Orléans, mesurant 32 pieds de face à la rue [illegible], sur 58 pieds de profondeur.

KENNEDY, THOMAS—
6016 Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'îlet No 85, borné par les rues Seguin, Bouny, Eliza et Alix, mesurant 32 pieds de face à la rue Seguin sur 120 pieds de profondeur.

[illegible], STEPHEN—
6021 Pour taxes de ville des années 1884, $36; 1885, 45 72.
Montant à $81 72
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 14 dans l'îlet No 184 borné par les rues Robertson, Conti, Villeré et St-Louis, mesurant 29 pieds 4 pouces de face à la rue Robertson sur 90 pieds de profondeur sur la rue Conti, formant l'encoignure des rues Robertson et Conti.

KERNAN, EDWARD ou KERNA—
6024. Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à $12 00
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 332, borné par les rues Broad, Douane, Dorgenois et Canal, formant l'encoignure des rues Broad et Douane et mesurant 104 pieds de face à la rue Broad sur 110 pieds de profondeur sur la rue Douane.

KATHMAN, Vve FRANCOISE—
6034. Pour taxes de ville des années 1884, $36 00; 1885, 45 84; 1886, 36 36; 1887, [illegible].
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'îlet No 15, borné par les rues Gallatin, Quartier, Peters et Hôpital, formant l'encoignure des rues Gallatin et Quartier, mesurant 26 pieds de face à la rue Gallatin sur 56 pieds 1 pouce de profondeur sur la rue Quartier.

KENNER, Jr, ANTHONY—
6037 Pour taxes de ville, de l'année 1884.
Montant à $48 00
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21, dans l'îlet No 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant 32 pieds de face à la rue Bienville sur 126 pieds de profondeur.

KRAMER, JOHN
6060 Pour taxes de ville des années 1884, $12; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $51 48
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No. 309, borné par les rues Rochéblave, Tonti, la Promenade Carondelet et la rue St-Pierre, mesurant 24 pieds de face à la rue Rochéblave sur 118 pieds de profondeur.

KENNEDY, T. H.—
6065 Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme l'îlet No 385, borné par les rues Dupré, Gayoso, St-Jean, Ursulines et Live Oak.

KRESSNER, CONRAD Mme—
6053. Pour taxes de ville des années 1885, $[illegible]; 1886, 121 20.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'îlet No 2, borné par les rues Peters, Crossman, Front et Douane, formant l'encoignure des rues Peters et Crossman et mesurant 48 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Peters sur 90 pieds de profondeur sur la rue Crossman.

KERNAN, FERGUS—
6073. Pour taxes de ville des années 1885, $[illegible]; 1886, 18 18.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot no. 3 dans l'îlet No. 196 borné par les rues Douane, Bienville, Villeré et Robertson, mesurant 32 pieds de face à la rue Douane sur 120 pieds de profondeur.

KER, ROBERT J.—
6076 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à $40 40
Une portion de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme 26 lots dans l'îlet No 432, borné par l'avenue Hagan, les rues Clark, Canal et Douane, mesurant 314 pieds de face à l'avenue Hagan sur 277 pieds de profondeur.

KER, ROBERT J.—
6080. Pour taxes de ville des années, 1886, $12 12; 1887, 12 12.
Montant à $24 24
Douze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 dans l'îlet No 541, bornés par l'avenue Carrollton, les rues St-David, Toulouse et St-Pierre; les lots Nos 1 à 9 mesurant — pieds de face à l'avenue Carrollton sur — pieds de profondeur; les lots Nos 10 à 12 mesurant — pieds de face à la rue St-Pierre sur — pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6084. Pour taxes de ville des années 1886, $12 12; 1887, 12 12.
Montant à $24 24
Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2, dans l'îlet No 267, borné par les rues Tonti, St-Louis, Rochéblave et Conti, mesurant chaque 24 pieds de face à la rue St-Louis sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6085. Pour taxes de ville des années 1886, $8 08; 1887, 8 08.
Montant à $16 16
Une portion de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme la moitié de l'îlet No 600, borné par les rues Bernadotte, St-Patrick, St-Louis et Conti, mesurant 141 pieds de face à la rue Bernadotte sur 360 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6086 Pour taxes de ville des années 1886, $10 10; 1887, 10 10.
Montant à $20 20
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9, dans l'îlet No 270, borné par les rues St-Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Galvez et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6087 Pour taxes de ville des années 1886, $8 08; 1887, 8 08.
Montant à $16 16
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 10 dans l'îlet No 270, borné par la rue St-Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Galvez et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6088 Pour taxes de ville des années 1886, $18 18; 1887, 18 18.
Montant à $36 36
Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 8 et 10 dans l'îlet No. 280, bornés par la Promenade Carondelet, les rues St-Louis, Miro, Galvez et Johnson, mesurant 31 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 130 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6089. Pour taxes de ville des années 1886, $8 08; 1887, 8 08.
Montant à $16 16
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no. 1 dans l'îlet No. 281, borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Miro, Galvez et Johnson, mesurant 37 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 113 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6090. Pour taxes de ville des années 1886, $52 52; 1887, 52 52.
Montant à $105 04
Trois lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 dans l'îlet no 281 borné par la rue St-Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Miro et Galvez, mesurant 94 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6091. Pour taxes de ville des années 1886, $18 18; 1887, 18 18.
Montant à $36 36
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 1 dans l'îlet no 282, borné par les rues Orléans, Galvez, St-Pierre et Miro, formant l'encoignure des rues Orléans et Galvez et mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 87 pieds de profondeur sur la rue Galvez.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6092. Pour taxes de ville des années 1886, $8 08; 1887, 8 08.
Montant à $16 16
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 2 dans l'îlet no 282, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Miro et Galvez, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 114 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6093. Pour taxes de ville des années 1886, $14 14; 1887, 14 14.
Montant à $28 28
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 282, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Miro et Galvez, mesurant 60 pieds de face à la rue Orléans sur 114 pieds de profondeur.

KENNEY, LAWRENCE ou KINNEY—
6094. Pour taxes de ville des années 1886, $14 14; 1887, 14 14.
Montant à $28 28
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 12 dans l'îlet No 282, borné par les rues St-Pierre, Galvez, Orléans et Miro, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 87 pieds de profondeur sur la rue Galvez.

KRESSNER, Mme CONRAD—
6096 Pour taxes de ville des années 1886, $101; 1887, 101.
Montant à $202 00
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No. 6 dans l'îlet No 27, borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St-Louis, mesurant 22 pieds de face à la rue Decatur sur 133 pieds de profondeur.

KLAR, LOUIS A.—
6097 Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à ......$[illegible]
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'îlet no 358 borné par les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Quartier, formant l'encoignure des rues Hôpital et Prieur et mesurant 32 pieds de face à la rue Hôpital sur 136 pieds de profondeur sur la rue Prieur.

KERNAGHAN, W. A.—
6098. Pour taxes de ville des années 1886, $20 20; 1887, 20 20.
Montant à $40 40
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 5 dans l'îlet No 320 borné par les rues Ursulines, Dorgenois, Rochéblave et Hôpital, formant l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 60 pieds de profondeur.

KEWNAIR, Jr, Vve MARIE—
6100 Pour taxes de ville des années 1886, $20 20; 1887, 20 20.
Montant à $40 40
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 16 dans l'îlet no 184 borné par les rues Conti, Robertson, St-Louis et Villeré, mesurant 32 pieds de face à la rue Conti sur 90 pieds de profondeur.

KEHNA, EDWARD—
6126. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $10 10
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20 et 21 dans l'îlet No 560, borné par l'avenue Cleveland, les rues Rochéblave, Delhonde et Canal; le lot No 20 mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 159 pieds de profondeur, le lot No 21 mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds de profondeur.

KEHNA, EDWARD—
6127 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $11 11
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 26 et 27 dans l'îlet no 560, borné par l'avenue Cleveland, les rues Rochéblave, Delhonde et Canal, mesurant chaque 27 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds de profondeur.

KERNAGHAN, WM A.—
6131 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $9 09
Six lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet no 452, borné par les rues Douane, Rendon, l'avenue Hagan et la rue Canal, formant l'encoignure des rues Douane et Rendon, et mesurant 195 pieds de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur sur la rue Rendon.

KERNAN, Fr. PETER SUC de—
6132 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $131 30
Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 13 dans l'îlet No. 231, borné par les rues Canal, Rochéblave, Dorgenois et Douane; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Canal et Rochéblave et mesurant 127 pieds de face à la rue Canal sur 114 pieds de profondeur sur la rue Rochéblave; le lot No 12 mesurant 27 pieds de face à la rue Canal sur 114 pieds de profondeur.

KOEPKE, GEO. A.—
6133 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $12 12
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 15, dans l'îlet No 740, borné par les rues Prosper, François, Union et Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper sur 100 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent des dépenses et la pénalité.

J. M. HARDY, Trésorier de la ville.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,
No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie......$311,436 42
Primes de rivières......[illegible]
Primes maritimes......[illegible]
Primes non acquises, 31 décembre, 1887......73,797 07 — $[illegible]

A déduire—
Primes non acquises, 31 décembre, 1888......$[illegible]
Primes remboursées......[illegible]
Réassurances......[illegible]
Commissions......[illegible] — 166,216 [illegible]

Primes nettes acquises......$174,288 41
A ajouter intérêt......[illegible]
Total des recettes......$[illegible]
Moins—
Pertes par le feu, payées......$70,202 60
Pertes de rivière payées......3,146 00
Pertes maritimes payées......4,862 65
Pertes non ajustées et non échues......35,361 40
Dépenses de bureau, d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences......41,977 07 — 156,307 [illegible]
Profits nets......$[illegible]
A ajouter, gains de profits et pertes......[illegible]
......$[illegible]

ACTIF.
Bons de la ville de la Nlle-Orléans......$170,150 00
Compagnie de l'Etat de la Louisiane......[illegible]
Actions de banques et autres......[illegible]
Billets à recevoir......[illegible]
Argent comptant......[illegible]
Propriétés foncières......[illegible]
Primes en voie de collection......[illegible]
......$[illegible]

PASSIF.
Capital-actions......$375,000 00
Réservé pour primes non acquises......[illegible]
Réservé pour pertes non payées......[illegible]
Réservé pour Réclamations non payées dans d'autres Etats......300 00
Dividendes......[illegible]
Surplus......[illegible]
......$[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment par-devant moi, notaire, ce — jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer aux actionnaires un premier intérêt semestriel payable le 1er juillet, 1889 CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $94,416 75 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.
Robt. Maxwell, W. B. Thompson,
[illegible], Walter C. Flower,
T. L. Lyons, Jos. Vignes,
Colonel T. L. Macon, [illegible]
[illegible] ... L. M. [illegible]

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:
MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour, quittera Madisonville:
LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS.
Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue [illegible].
W. G. COYLE & CIE, Agent.
16 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne fournis pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 26 octobre.
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 2 novembre.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 9 novembre.

Prix de passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine......$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe......$60
Entrepont, $26, avec ameublement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans, 32 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi, 30 octobre, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA, Capt. Gager.
[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE ½ P. 0/0
Passage—Cabine......$40
Entrepont......20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
dec—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.
Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No 1 Fast mail 9:00a.m.	No 2 Fast mail 4:00p.m.
No 3 Express 8:43p.m.	No 4 Express 8:00a.m.
No 5 Baton Rouge accommodation 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accommodation 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.
Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.
Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.
Bureaux pour les billets: 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, R. F. REYNOLDS,
Asst. gen. pass. Agt. Commercial Agent.
[illegible] A. M. COOKE,
Agent-gén. pass. Agt. G. M.
Memphis, Tenn. Nlle-Orléans, Lou.
6 nov—

Queen and Crescent Route.
Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 27 heures.
La route la plus rapide, la ligne la plus courte via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.
La ligne courte, via Cincinnati pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.
Bureau des tickets à la N. O., 24 [illegible] Charles et au dépôt, coin Press et Levée.
R. H. Garratt, D. G. Edwards,
Div. Pass. agent, Gen'l Pass. agent,
Nlle-Orléans, Lou. Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily......7:15 am	Atlantic Express, daily......8:10 pm
San Antonio Express, daily......7:30 pm	New Orleans Express, daily......8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

LEON QUEYROUZE,
"BROCHER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
87 RUE DECATUR.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888.
Primes reçues:
Sur risques de feu......$[illegible]
Sur risques de marine......[illegible]
Sur risques de rivière......[illegible]
......$[illegible]
A ajouter, primes non acquises de 1887......[illegible]
Primes totales......$[illegible]
A ajouter, intérêts et profits et pertes......[illegible]
Revenu......$[illegible]
A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu......$[illegible]
Sur risques de marine......1,130 07
Sur risques de rivière......[illegible]
Total des pertes payées......$[illegible]
Retour de primes et cancellations......4,471 46
Commissions......[illegible]
Réassurances......[illegible]
Taxes et Licences......[illegible]
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc......31,347 56
Déboursés......$[illegible]
Surplus......$[illegible]
Primes non acquises de 1888......$[illegible]
Pertes ajustées et non ajustées......[illegible]
Bénéfice net......$[illegible]

ACTIF.
Argent en caisse......$[illegible]
Dépôt au trésor de l'Etat [illegible]......10,000 00
Argent entre les mains d'agents [illegible]......[illegible]
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 p. c.......[illegible]
$131,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans......[illegible]
$60,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans......[illegible]
Primes en voie de recouvrement......[illegible]
Prêts sur hypothèques......[illegible]
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes......[illegible]
Actions et autres valeurs......[illegible]
Meubles et installations de bureau......3,500 00
Total......$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LAMAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LAMAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 19 janvier 1889.
GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $[illegible], à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LAMAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 26 rue du Camp.
QUARANTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Acte no 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1888:
Primes reçues pour risques d'incendie......$[illegible]
Ajouter: primes non expirées pour 1887......$20,460 44
Sauvetage et profits et pertes......712 51— [illegible]
......$[illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies......$[illegible]
Réassurances......[illegible]
Primes remboursées......[illegible]
Commissions et courtage......[illegible]
Dépenses, taxes, loyer, salaires, etc., moins sauvetage et intérêts......[illegible]
......[illegible]
......$[illegible]
Réservé pour pertes non ajustées......[illegible]
Intérêt payé le 1er juillet 1888......[illegible]
Intérêt et dividendes déclarés ce jour......[illegible]
Réservé pour primes non acquises pour 1888......[illegible]
......$[illegible]

ACTIF.
Billets d'actions pour capital......$[illegible]
Prêts sur dépôts de titres collatéraux et hypothèques......[illegible]
Billets à recevoir......[illegible]
Propriétés foncières......[illegible]
Argent en banque et comptant......[illegible]
Primes en cours de collection......[illegible]
Meubles de bureau et accessoires......[illegible]
......$[illegible]

PASSIF.
Capital actions......$150,000 00
Réservé pour pertes non réglées......[illegible]
Réservé pour primes non acquises pour 1888......[illegible]
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus......[illegible]
......$[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment par-devant moi, ce 22e jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier, 1889.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende sur le capital de CINQ POUR CENT.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
[illegible], JNO. FITZPATRICK,
T. PRUDHOMME, [illegible],
G. TAYLOR GAUCHE, [illegible],
[illegible], A. H. ISAACSON,
JACOB SCHOEN, [illegible],
I. N. MARKS, [illegible],
JNO. EVERETT, W. MARKS,
GEO. THOMAN, [illegible],
A. A. MAGINNIS, [illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (2 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible] cents.

FEUILLETON.

No 26. Commencé le 4 octobre.

LES Deux Mariages DE CÉCILE.

—PAR—
V. VATTIER D'AMBROYSE.

DEUXIÈME PARTIE.

LA RECLUSE.

XV

INCERTITUDES.

(Suite.)

Vous vous êtes juré de garder intact un souvenir sacré. Je vous blâmerais si, vous voyant dans des conditions ordinaires, je vous poussais à renoncer à votre promesse. Les choses ne sont pas ainsi. Vous n'êtes pas seulement veuve, vous êtes mère. Vous devez vouloir que l'avenir de votre fils soit dignement, noblement préparé. Vous n'y pourriez suffire.

Mais Maxime Dutertre aime votre enfant, parce qu'il vous aime; je devrais dire parce qu'il l'aime déjà: Félix ne s'y trompe pas. L'enfance sait reconnaître ceux qui ont de l'affection pour elle.

Pensez à cela, madame, pensez-y longuement; pas trop longuement, toutefois, car il y va, croyez-moi, de votre intérêt, de votre dignité, de [illegible] vous donner mon [illegible] aujourd'hui, mais Maxime Dutertre est de taille à tenir tête à n'importe quelle cabale. Au revoir, madame, il vaut mieux que je vous quitte. Vous m'en voulez, à l'heure présente. Demain, vous serez de mon avis. Je l'espère du moins et le souhaite vivement.

Profitant de la stupeur où cette communication jetait Cécile, M. Dorman était loin avant que la jeune femme fût certaine d'avoir bien tout entendu.

—Me remarier! balbutia-t-elle enfin. Me remarier! O Armand! Armand!

Fondant en larmes, elle se jurait de ne plus revoir ni le docteur ni Maxime.

XVI

LA FENÊTRE OUVERTE.

Deux jours plus tard, les idées de Mme de la Gérandaye, en ce qui concernait le docteur, changèrent.

Félix avait [illegible] un fort accès de fièvre. Ses yeux étaient brillants, son teint d'une couleur particulière. L'accès passé, il parut remis, puis la fièvre revint plus violente, accompagnée de symptômes [illegible].

Alarmée, Mme de la Gérandaye envoya chercher le docteur, qui arriva aussitôt. Il diagnostiqua une maladie [illegible].

Des précautions étaient à prendre pour que la marche régulière de la maladie ne fût pas entravée. D'ailleurs, les apparences étaient rassurantes.

La jeune mère et Catherine ne quittèrent plus le chevet de l'enfant. Tout allait parfaitement, la période de convalescence ne tarderait pas à commencer.

Le dixième jour, dans l'après-midi, Mme de la Gérandaye se trouva prise d'une migraine tellement violente qu'en dépit de sa ferme volonté elle dut se résigner à se coucher, non sans avoir recommandé à Catherine de l'avertir si l'enfant semblait être souffrant.

La chambre habitée par la jeune femme, depuis son retour au château, était une de ces immenses pièces comme on en rencontre dans les vieilles constructions, pièces où tiendrait à l'aise un petit appartement moderne.

Le lit de Madame était placé près de celui de sa mère; mais Félix, encore tourmenté par la fièvre, dormait peu et voulait toujours voir "la petite chandelle," c'est-à-dire une jolie veilleuse disposée à portée de sa vue.

Mme de la Gérandaye ne put, car elle souffrait trop, rester dans le rayon de cette lueur, pourtant très adoucie. Elle alla s'étendre, toute vêtue, sur un canapé placé à l'autre extrémité de la chambre. Un léger sommeil finit par la calmer.

Une sensation de froid, comme une bouffée de vent, la réveilla. Surprise, elle se dressa debout. La fenêtre située à peu près en face du lit de Félix, était entr'ouverte.

La jeune mère poussa un cri. D'un bond prodigieux, elle se jeta à la fenêtre et la ferma; d'un autre bond, elle se trouva à côté de son fils, que cet air humide et froid pouvait frapper mortellement.

Par un hasard heureux, le petit malade reposait, la tête tournée du côté opposé à la fenêtre. Son corps soigneusement enveloppé dans les couvertures, conservait une moiteur rassurante, sa respiration se montrait calme, régulière.

Cécile tomba sur les genoux. Une exclamation passionnée s'échappa de ses lèvres, en même temps que plusieurs sanglots convulsifs, arrachés par la terreur éprouvée.

—Madame! madame! qu'y a-t-il? demanda Catherine, subitement enlevée au sommeil qu'elle prenait dans une large bergère.

Mme de la Gérandaye se leva, indignée.

—Quelle idée vous a donc pris, malheureuse, dit-elle, d'ouvrir cette fenêtre?

Les protestations de Catherine l'interrompirent.

—Madame! moi, j'aurais ouvert la fenêtre!....

—Personne autre que vous ne peut y avoir songé, puisque nous sommes seules avec Félix.

Sous l'impression d'une terreur violente, les yeux de Catherine s'agrandirent.

—Madame! êtes-vous bien sûre de ça? Vous ne l'avez pas rêvé?

—Si j'en suis certaine! Félix [illegible] pauvre enfant ne pas être victime de votre odieux caprice!

—Madame! madame, pouvez-vous m'accuser!

Et Catherine pleurait à chaudes larmes.

—Vous regretterez ces paroles-là, madame, poursuivit-elle. Allez, quand je serai loin, vous penserez plus d'une fois à moi!

Mme de la Gérandaye fut touchée de cet accent plaintif et vrai. Subitement, une pensée nouvelle se fit jour dans son esprit:

—Catherine ne mentait pas!.... mais alors?....

Un tremblement nerveux la secoua tout entière.

Alors?.... alors!.... quelle main invisible s'acharnait contre son dernier bonheur?....

—Catherine, dit-elle, vous paraissiez dormir profondément tout à l'heure?

—Pardonnez-moi, madame.... Oui, je dormais, j'étais si fatiguée! Mais c'est pas une raison pour....

—Rappelez-vous bien ce que vous avez pu voir ou entendre depuis l'instant où je suis allée me placer sur le canapé.

—Je n'ai rien vu ni rien entendu. Ah! pourtant, je me trompe. On a frôlé la porte, mais j'ai cru que c'était un des chiens.

—Vous êtes sûre que l'on a touché la porte?

—Bien sûre. Oh! mais, madame, répondit Catherine en pâlissant, j'y pense.... la porte frôlée, la fenêtre ouverte!.... Mon Dieu! on a voulu nous [illegible]!

En proie à une terrible panique, la jeune servante étreignait avec force la main de sa maîtresse.

Mme de la Gérandaye se dégagea doucement. Elle était aussi pâle que Catherine, mais avait repris son sang-froid.

—Gardez pour vous ce qui vient de se passer, dit-elle. Je demanderai conseil au docteur Dorman.

—Il ne m'appartient pas de vous commander, madame; mais, si j'osais, je vous dirais de parler aussi à M. Dutertre. Il aime tant le petit M. Félix. Il saurait bien vite faire cesser toutes ces horribles méchancetés. Pour ce qui est de moi je lui dirai....

—Je vous prie, Catherine, de ne vous mêler de rien. La chose est trop grave pour se compromettre par une indiscrétion. Allez, à présent, vous reposer. Je resterai seule à veiller.

—Mais, madame....

—Je suffirai largement à tout. Allez vous reposer, je le répète.

Catherine sortit, non sans promener autour d'elle un regard affolé. Si elle allait rencontrer le malfaiteur dont la présence venait d'être signalée par ce fait de la fenêtre ouverte!....

Mme de la Gérandaye alluma une bougie et fit une exacte revue de la chambre, sans rien trouver qui n'y dût être. Elle tira le verrou intérieur de la porte et revint à la fenêtre qu'elle examina. Aucun signe de pression ne s'y voyait.

La jeune femme s'assit au pied du lit de Félix et se livra à ses réflexions.

Un vague sentiment de peur la faisait frissonner.

Le mystère au milieu duquel elle marchait depuis si longtemps s'épaississait encore.

Soupçonner Catherine était chose impossible. La pauvre fille avait donné trop de preuves de dévouement. Elle aimait trop Félix. D'ailleurs, sa voix avait un accent de vérité, son regard un effroi que la plus habile comédienne aurait eu grand'peine à imiter.

Il fallait agir, néanmoins, agir promptement. N'était-ce pas le plus cher du cœur de la jeune femme, l'existence de son fils, qu'un ennemi implacable menaçait?

A qui recourir? A Maxime? Oui, il est bon, il est dévoué; mais comment le docteur Dorman a-t-il osé?....

Cécile ne pense plus à la souffrance qu'elle éprouve encore. Attentive, elle épie le visage de son fils, craignant d'y surprendre des symptômes défavorables. Heureusement, l'enfant repose tranquille. La criminelle tentative dont il eût pu être victime reste vaine.

L'aube blanchit le ciel. Peu à peu, le soleil dissipe les nuées, la lumière pénètre à flots dans la chambre [illegible] jaillir une petite étincelle au fond d'un coin, sombre encore, touchant à la fenêtre fatale.

Cette étincelle frappe les yeux de Cécile, qui s'avance et relève sur le tapis un couteau à manche grossier, à pointe soigneusement affilée.

La pauvre mère frémit. De quelle main est tombé ce couteau? Y a-t-il un traître dans sa propre maison?

En ce moment, un coup était frappé à la porte. Cécile ouvrit. Le jardinier se présenta.

—Madame, dit-il, je ne voudrais pas vous effrayer, mais on a encore cherché à entrer ici. Le massif sous la fenêtre est tout écrasé!

Mme de la Gérandaye appela Catherine et sortit avec le jardinier.

Ce qu'annonçait cet homme était vrai. Le massif portait, très distinctes, des marques de passage.

La jeune femme eut à peine la force d'imposer au jardinier, comme elle l'avait fait à Catherine, le silence sur ces choses. Elle se sentait défaillir, des images sinistres passaient devant ses yeux. Rien ne pouvait plus justifier l'horreur qu'elle gardait pour avertir le procureur de la République. Elle ne pouvait compromettre plus longtemps le salut de son fils.

Elle rentra chez elle, se mit à son bureau et essaya de rassembler ses pensées pour écrire au magistrat. En ce moment même, le docteur venait visiter le petit Félix.

XVII

UNE NOUVELLE LETTRE.

M. Dorman fut frappé de l'altération du visage de la jeune femme. En quelques mots, Cécile lui apprit tout.

—Madame, répondit-il, vous ne pourrez, je le crains pour votre sensibilité, garder ces choses secrètes. Il vaudrait mieux....

—J'ai pensé comme vous, dit-elle précipitamment. Ne prononcez pas un mot de plus. Ne sera-ce pas trop, pour moi, de voir cet homme? Enfin, je ne puis hésiter. Voulez-vous me rendre le service de vous charger de ma lettre?

—A moins, reprit le docteur, que vous n'écoutiez la voix de la raison? Une fois de plus, je vous parle en ami. Croyez-moi, n'appelez pas, de nouveau, sur vous l'attention des oisifs; mais donnez à votre fils, donnez à vous-même un protecteur dévoué. Vous pourrez alors braver toutes ces terreurs.

On entendait le bruit d'un pas rapide sur le sable de l'avenue principale.

Le docteur Dorman souleva le rideau de la fenêtre.

—Ah! s'écria-t-il, meilleure rencontre serait impossible; M. Dutertre vient ici.

Mme de la Gérandaye restait interdite. Catherine entra annoncer que M. Dutertre demandait à être introduit pour affaires importantes.

—Madame, dit le jeune homme, en entrant sur les pas de la servante et en faisant une profonde inclination, je n'ai pu choisir le jour ni l'heure, car il y avait urgence à ce que je vous visse le plus tôt possible. Je vais droit au but. Rien n'a-t-il troublé cette nuit la tranquillité de votre maison?

—Vous savez?.... ne put s'empêcher de dire Cécile.

—Un misérable s'est introduit dans le jardin. Je l'avais aperçu, car je revenais de chez mon ami du Rambrey. Je me détournai de mon chemin afin de réveiller le vieux Gilles et d'essayer de vous préserver en donnant l'alarme, lorsque j'ai vu le même homme revenir en hâte, franchir la grille, à l'aide des branches d'un arbre de la clôture, et retomber dans le fossé.

Un peu étourdi de sa chute, il restait sans mouvement. Je me suis jeté sur lui. Jamais je n'oublierai son regard affolé!

Je l'ai maintenu et j'ai crié; probablement ne m'a-t-on pas entendu. Mon prisonnier faisait des mouvements terribles; je me sentais défaillir, car il était de beaucoup plus fort que moi. Il a fini par m'échapper pour s'enfuir. Je l'ai suivi et j'ai acquis la preuve que celui-là, du moins, madame, ne vous menacera plus.

—Que signifie?

—Lui et son secret ont été ensevelis dans la Vire.

—Dans la Vire! dit Mme de la Gérandaye, au comble de la surprise.

—Je voulais savoir, reprit Maxime, s'il avait agi de lui-même ou s'il n'était qu'un instrument. Vous jugez, madame, si je tenais à le capturer vivant. Mais, dans sa course folle, il s'est trouvé acculé au bord de la rivière. Peut-être n'a-t-il pu modérer son élan......La Vire est très haute en ce moment. Lorsque je suis arrivé à mon tour sur la berge, le misérable était déjà emporté au loin par le courant. J'ai tenté de le sauver et n'ai pas réussi.

Lorsque, aidé par deux paysans, je l'ai ramené à terre, il était mort. En cherchant à le rappeler à la vie, un portefeuille est tombé de ses vêtements. Les paysans qui joignaient leurs efforts aux miens n'ont aucune instruction. Il m'a été possible, sans exciter leurs soupçons, de prendre non seulement connaissance des papiers renfermés dans le portefeuille, mais de m'emparer d'un billet menaçant, adressé à Catherine Martin, votre femme de chambre, madame.

—Avez-vous ce billet? demanda Cécile.

—Le voici.

C'était, en tout, la reproduction: papier, style, écriture des lettres que Mme de la Gérandaye possédait déjà, lettres dont le contenu avait si fort ému et si fort effrayé Catherine Martin. Impossible de s'y tromper, quoique les caractères fussent un peu altérés par l'eau.

—Connaissez-vous, monsieur, le nom de cet homme? demanda encore Cécile.

—C'est un repris de justice des plus dangereux: Antoine!

Mme de la Gérandaye et le docteur Dorman frissonnèrent. Antoine n'était que trop connu dans le pays, où il avait commis des vols audacieux et un assassinat atroce, pour lequel il était allé au bagne.

—Actuellement, dit le docteur, reprenant le premier son sang-froid, il nous faut savoir qui le faisait agir. Nous devons, aussi, décider une question: Mme de la Gérandaye doit-elle dénoncer l'aventure de cette nuit?

—Si vous vous y résignez, madame, dit Maxime, permettez-moi de prendre en main la direction de cette affaire. Je retarderai mon départ....

—Comment, vous partez? interrompit M. Dorman. Un simple voyage, je l'espère?

—Je ne reviendrai plus ici.

—Belle folie!

—Folie, soit! mais, si je veux vivre, il me faut l'accomplir.

—Eh! morbleu! trouvez plutôt le moyen de vivre en restant! s'écria le docteur, qui, saisissant son chapeau, bredouilla une excuse: on l'attendait pour un malade gravement atteint.

En conséquence, il salua, promit de revenir sans retard s'informer de la décision de Mme de la Gérandaye, relativement à l'alerte de la nuit, et disparut avant que la jeune femme eût pu s'opposer à sa sortie.

XVIII

L'AVEU.

Plus blanche que le peignoir de mousseline dont elle était enveloppée, Cécile restait debout, appuyée au fauteuil qu'elle avait quitté dès les premiers mots prononcés par le docteur.

Elle sentait qu'une phase nouvelle de sa vie se décidait, et son cœur se tordait, et son âme se refusait à supporter le tumulte des pensées qui l'envahissaient.

Maxime était bien pâle; néanmoins, il se rapprocha résolument de la jeune femme, et levant sur elle son regard ferme, quoique très doux:

—Madame, pardonnez-moi si je vous dis, enfin! que je vous aime. J'aurais pu entourer cet aveu de précautions, de réticences calculées; à quoi bon? Vous aviez deviné mon secret et vous pourriez m'accuser de manque de sincérité. Mon amour n'est pas de ceux que l'on doive cacher comme une honte: il est fort, parce qu'il est loyal; il est dévoué, parce qu'il est vrai et profond.

Vous avez gardé un souvenir dont j'admire l'ardente fidélité. Il vous a, je crois, encore idéalisée à mes yeux!....

Voulez-vous me mettre votre main dans la mienne?.... je vous jure que vous serez heureuse....

(A continuer.)

De [illegible] console un de ses amis qui vient de perdre sa femme; il lui prend les mains avec effusion:

—Que veux-tu, mon cher, nous y passons tous. La mort, c'est la vie!